

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 02 juin 2008**

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mesdames BOREL, BONTA, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. Messieurs GLENAT, FER-ROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO, MOURRE.

**1/ Indemnité au Percepteur de Vinay**

Considérant les différents articles de loi et décret relatifs à l'indemnité due au Receveur municipal, le Conseil, après en avoir délibéré, décide de lui attribuer les indemnités auxquelles il peut prétendre.

**2/ Subventions aux associations**

Dans sa séance du 02 juin 2008, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- 30 € aux Anciens Combattants du Canton de Vinay
- 80 € au Comité départemental de l'Isère de la Ligue Nationale française contre le Cancer
- 20 € au Comité départementale d'Habitat Rural
- 30 € à la Croix Rouge Française – Comité de Saint-Marcellin
- 80 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Vinay
- 20 € au Souvenir Français –Comité de Vinay
- 20 € à l'A.F.I.P.A.E.I.M. – Section locale de Vinay
- 30 € à la Prévention Routière à Grenoble
- 750 € à la Bibliothèque du Nan de Cognin-les-Gorges
- 1 000 € au CCAS de Cognin-les-Gorges
- 1 210 € au Sou des Ecoles de Cognin-les-Gorges
- 50 € à l'Association Sud Isère Téléalarme
- 700 € au Foyer Rural (subvention exceptionnelle pour subvenir au stage obligatoire aux détenteurs de licence

**3/ Travaux voirie:**

Après avoir pris connaissance du chiffrage effectué par la DDE à la demande de la commission communale des chemins, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré de demander une subvention de 5180€ HT pour un montant subventionnable de 7825€ HT de travaux, qui concerneront . la voirie communale n°2 de Nalletière .

**4/ Reprise des concessions:**

Suite à l'affichage des arrêtés de reprises de concessions au cimetière, le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de M. et Mme Michallet Alain, qui revendiquent la tombe n°24 de M.Michallet Auguste au titre de membre de la famille.

Si au terme de l'enquête publique, le 19 novembre 2009, aucune autre revendication n'a lieu pour cette concession, elle leur sera attribuée.

## **5/ Convention de mise à disposition du domaine public:**

Une convention de mise à disposition du domaine public sera délivrée à M. et Mme Pavier Rémi pour la terrasse du bar qu'ils ont achetée à M. et Mme Repellin Roger.

## **6/ Actes notariés:**

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que la régularisation des actes notariés, concernant Mrs Pavier, Charrel, Bardy, Behague, Plantier, et la commune, a eu lieu à l'office notariale de Maître Mélody Maltherre à Saint Romans.

## **7/ Désignation des délégués à la Communauté de Communes de Vinay:**

### **Conseil d'exploitation du Grand Séchoir:**

**Titulaire:** BAYLE Bernard

**Suppléant:** DE GAUDENZI Michel

### **Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement:**

**Titulaire:** FERROUILLAT Patrice

**Suppléant:** REYNAUD-DULAURIER Christophe

### **Commission de travail culture et tourisme:**

BONTA Christin, MOURRE Richard

### **Commission de travail finances, économie, administration générale:**

GLENAT Albert, MELGAREJO Philippe, MOURRE Richard et AGERON Sylviane

### **Commission de travail service enfance jeunesse emploi:**

BOREL Sophie, SIMOENS Valérie, FERROUILLAT Patrice

### **Commission de travail communication information:**

MUZARD Linda, FERROUILLAT Patrice

### **Commission de travail aménagement territoire:**

GLENAT Albert, MATRAIRE Frédéric, REYNAUD-DULAURIER Christophe, DE GAUDENZI Michel et DURAND Jean-Luc.